



Association de Sauvegarde de la
Presqu'île de Lège Cap-Ferret



Protection et Aménagement
de Lège Cap-Ferret

LES PRÉSIDENTS

Le 14 02 2025

LETTRÉ OUVERTE AU MAIRE DE LÈGE-CAP FERRET

Monsieur le Maire,

Nos associations tiennent à vous interpeller publiquement sur un enjeu crucial pour notre commune : l'avenir de la parcelle des Grépins.

En 2021, le Ministère des Finances a annoncé sa décision de céder cette vaste parcelle d'environ un hectare, dotée d'habitats originaux (les pavillons Lacaze) jusqu'alors affectés à l'usage des personnels du Ministère pour des vacances à proximité du Mimbeau au Cap Ferret.

Nos associations ont alors alerté la Municipalité sur l'opportunité unique d'acquérir ce terrain qui permettrait de répondre aux besoins impératifs de logements permanents abordables et d'espaces d'activités d'intérêt général, et de conjuguer mémoire architecturale et développement durable par la sauvegarde de tout ou partie des pavillons Lacaze.

Nous avons, dans cet esprit, initié une pétition qui a recueilli plus de 1700 signatures.

En mars 2024, en réponse à un projet social présenté par la Municipalité, le Ministère des Finances aurait formulé une proposition de prix de 6,4 millions d'euros, assortie de conditions restrictives en cas de revente et d'augmentation de la surface construite. La Municipalité aurait fait une contre-offre à un prix nettement inférieur, qui aurait été rejetée par le Ministère. Au cours de l'été dernier, vous avez indiqué votre intention de saisir le juge de l'expropriation afin de déterminer la valeur réelle du bien, tout en sachant que les services des Domaines l'avaient évalué à un prix bien plus élevé de 17 millions d'euros.

Aujourd'hui, en ce début d'année 2025, des rumeurs insistantes circulent : le Ministère serait en négociation avec des groupes privés pour la cession de cette parcelle à un prix très largement supérieur à celui proposé l'année dernière à la Municipalité.

Face à cette situation, nous réaffirmons avec force notre conviction : la Commune ne doit pas renoncer à l'acquisition de cette parcelle. Celle-ci doit être intégrée au domaine communal pour

favoriser un habitat permanent et des services essentiels, répondant ainsi aux attentes pressantes de la population. Il serait inacceptable de laisser échapper cette réserve foncière, d'autant que nous pensons que des solutions financières existent qui permettraient de limiter l'impact d'une telle acquisition sur le budget communal.

Nous vous appelons donc, ainsi que tous les élus, à tout mettre en œuvre pour protéger l'intérêt général en prenant une décision responsable. Nous resterons vigilants et mobilisés pour que cette opportunité ne soit pas sacrifiée.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez croire, Monsieur le Maire, en notre attachement au bien commun et à l'avenir de notre commune.

Les Associations signataires